

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4648**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Artisanat et métiers d'art, option Marchandisage visuel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230v Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction bois (production à caractère artistique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du baccalauréat professionnel Artisanat et métiers d'art option Marchandisage visuel est un technicien de la communication visuelle. Son activité consiste à :

- . contribuer à l'expression de l'image commerciale d'une enseigne,
- . s'assurer de la cohérence globale d'un point de vente ou d'exposition,
- . élaborer, réaliser, implanter un aménagement de boutique, de rayon, une vitrine,
- . présenter les produits de façon fonctionnelle, esthétique et commerciale.

À ce titre, il exerce des fonctions :

- . d'analyse : il se tient informé sur les tendances, les socio-styles, le positionnement des enseignes, sur les évolutions techniques concernant les matériaux, les matériels et les techniques de marchandisage ; il s'approprie, approfondit et complète les informations données par le cahier des charges (contraintes commerciales, esthétiques, techniques et budgétaires) ;
- . de recherche : il élabore et sélectionne des solutions graphiques et/ou volumétriques à partir de l'analyse du cahier des charges pour une valorisation optimale du produit ou service ; il compare et choisit les matériaux les plus adaptés ;
- . de communication : il présente et argumente les choix opérés, s'adapte à son interlocuteur, conseille le client, rend compte avec discernement à son responsable, traite, gère et transmet des informations ;
- . d'organisation : il élabore une demande de devis, rédige un bon de commande, réceptionne et contrôle les matériaux, planifie son travail et celui des différents intervenants, applique les règles d'hygiène et de sécurité ;
- . de préparation et de mise en œuvre : il trace des géométraux simples, collecte les éléments constitutifs du projet, fabrique ou fait fabriquer les supports appropriés, suit le chantier ;
- . d'installation : il assemble les supports du projet, met en place le projet, contrôle la conformité de la réalisation, participe à la réception du chantier, opère les ajustements nécessaires, nettoie et dégage le site, assure la maintenance du dispositif.

Pour exercer son métier, le titulaire du baccalauréat professionnel Artisanat et métier d'art option Marchandisage visuel doit, dans le cadre d'une organisation de travail définie :

- . s'informer régulièrement sur les tendances artistiques et techniques de présentation visuelle,
- . savoir s'intégrer et s'adapter,
- . faire preuve de réactivité,
- . savoir communiquer,
- . avoir le souci du détail et des finitions,
- . travailler en équipe,
- . savoir s'organiser,
- . s'exprimer techniquement dans une langue étrangère.

L'exercice du métier requiert une bonne endurance physique et peut nécessiter disponibilité horaire et mobilité géographique.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du baccalauréat professionnel Artisanat & métiers d'art option Marchandisage visuel exerce ses activités au sein de :

- Commerces indépendants ou franchisés
- Agences spécialisées en identité visuelle intervenant pour des shows room, des salons professionnels, des institutions culturelles et des services publics

Il s'agit d'emplois de techniciens, dont les appellations varient selon les entreprises, les plus fréquentes étant les suivantes :-

- Marchandiseur visuel
- Étalagiste
- Décorateur étalagiste
- Décorateur
- Présentateur visuel
- Agenceur...

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

- . étude d'un merchandising visuel.
- . préparation d'une installation
- . art et technique : histoire de l'art, des styles et des tendances de merchandising visuel
- . pratique du merchandising visuel. formation en milieu professionnel et le projet d'art appliqué
- . réalisation technique et pose produits
- .projet d'art appliqué et réalisation de maquette
- . prévention-santé-environnement
- . économie-gestion
- . français
- . histoire-géographie et enseignement moral et civique
- . mathématiques
- . sciences physiques et chimiques
- .langue vivante
- .arts appliqués et cultures artistiques
- .éducation physique et sportive

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 4648 - Etude d'un merchandising visuel	Identifier la problématique Planifier les activités Prendre en compte les règles d'hygiène et de sécurité Budgétiser le projet Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 4648 - Français	Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer. Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire. Devenir un lecteur compétent et critique. Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 4648 - Histoire - Géographie et enseignement moral et civique	<p>Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures. Comprendre les enjeux liés au développement durable. Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation. Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 4648 - Langue vivante	<p>Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu ; - Interagir en langue étrangère ; - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 4648 - Arts appliqués et cultures artistiques	<p>Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels. Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création. Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 4648 - Mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution. - Expérimenter, simuler. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 4648 - Éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 4648 - Pratique du marchandisage visuel et gestion	<p>Organiser l'espace de travail Assurer la qualité, la conformité et la maintenance du projet Participer à l'approvisionnement Gérer son stock (outillage, matériaux, matériel) Participer à la présentation marchande des produits Transmettre.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 4648 - Sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. - Expérimenter, simuler. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 4648 - langue vivante facultative	<p>Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 4648 - Education physique et sportive facultative	<p>Compétences de niveau 5 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°12 de la fiche n° 4648 - Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger - Caractériser le contexte professionnel étranger - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°13 de la fiche n° 4648 - Préparation d'une installation	<p>Sélectionner et traduire visuellement des idées Élaborer et proposer des solutions Préparer matériel et matériaux Choisir les moyens de communication (les médias).</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°14 de la fiche n° 4648 - Art et technique : Histoire de l'art, des styles et des tendances de marchandisage visuel	<p>Analyser, décoder la demande Rechercher, récolter, sélectionner les informations.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°15 de la fiche n° 4648 - Réalisation technique et pose produits	<p>Réaliser le projet Assurer la qualité, la conformité et la maintenance du projet Dialoguer.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°16 de la fiche n° 4648 - Projet d'art appliqué et réalisation de maquette	<p>Mettre au point et présenter un projet.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°17 de la fiche n° 4648 - Prévention-santé-environnement	<p>Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème. Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident. Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques. Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées. Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
Bloc de compétence n°18 de la fiche n° 4648 - Economie-gestion	<p>Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de son activité professionnelle. Découvrir et maîtriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté de création du 20 mars 2007 première session : 2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :